



# DECISION DU PRESIDENT

Prise sur la base de l'article 1-II de l'Ordonnance  
n°2020-391 du 1<sup>er</sup> avril 2020

## DEC2020-005COVID DECISION PORTANT TARIFICATION DU VILLAGE « Les Dunes » POUR L'ANNEE 2021

Monsieur le Président de la Communauté de Communes Côte Ouest Centre Manche,

Vu la délibération DEL20170202-019 du Conseil Communautaire du 2 Février 2017 validant les compétences de la Communauté de Communes Côte Ouest Centre Manche,

Vu la délibération DEL20170202-020 du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Côte Ouest Centre Manche du 2 Février 2017 portant délégation de pouvoir du Conseil Communautaire au Président et subdélégation aux vice-présidents,

Vu la loi n°2020-290 du 23 mars 2020 d'urgence pour faire face à l'épidémie du Covid-19,

Vu l'Ordonnance n°2020-391 du 1<sup>er</sup> avril 2020 visant à assurer la continuité du fonctionnement des institutions locales et de l'exercice des compétences des collectivités territoriales et des établissements publics locaux afin de faire face à l'épidémie de Covid-19 et notamment son article 1-II,

Vu l'avis favorable des membres du bureau communautaire réunis le 27 avril 2020,

Considérant l'état d'urgence sanitaire instaurée par la loi n°2020-290 du 23 mars 2020 pour faire face à l'épidémie du Covid-19,

Considérant la volonté de pouvoir reporter sur l'année 2021 aux mêmes conditions tarifaires des séjours 2020 annulés en raison de l'état d'urgence sanitaire,

### DECIDE

**Article 1 :** de signer les contrats de mandat d'exclusivité avec la société HHD, dont Interchalet et Interhome sont des marques commerciales, concernant la commercialisation des 12 gîtes du village « Les Dunes » pour l'année 2021, du 20 mars au 6 novembre 2021, faisant état d'un taux de commission s'élevant à 25 % des montants encaissés et de 15% dans le cas particulier d'un apport d'affaires ;

**Article 2 :** de fixer comme suit le calendrier des diverses périodes :

LES SAISONS	LES PERIODES DE MISE EN LOCATION
Basse saison	Du 01/01 au 19/06 et du 04/09 au 31/12/2021
Moyenne saison	Du 19/06 au 26/06 et du 21/08 au 04/09/2021
Haute saison	Du 26/06 au 10/07 et du 14/08 au 21/08/2021
Très haute saison	Du 10/07 au 14/08/2021

### Communauté de Communes Côte Ouest Centre Manche

Siège social : 20 rue des Aubépines 50 250 LA HAYE – 02 33 07 11 79 – [contact@cocm.fr](mailto:contact@cocm.fr)

Site internet : [www.cocm.fr](http://www.cocm.fr) – Page Facebook : [coteouestcentremanche](https://www.facebook.com/coteouestcentremanche)

Accusé de réception en préfecture  
050-200067031-20200429-DEC2020-005COVI-AI  
Date de télétransmission : 30/04/2020  
Date de réception préfecture : 30/04/2020

**Article 3** : de maintenir les tarifs 2020 pour l'année 2021.

Fait à La Haye le 29 avril 2020

Le Président,

Henri LEMOIGNE



*Conformément à l'ordonnance du 25 mars 2020 portant adaptation des règles applicables devant les juridictions de l'ordre administratif pendant l'état d'urgence sanitaire, la présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Caen dans un délai maximal de deux mois suivant l'expiration d'un délai d'un mois à compter de la date de cessation de l'état d'urgence sanitaire déclaré par l'article 4 de la loi °2020-290 du 23 mars 2020.*

**Communauté de Communes Côte Ouest Centre Manche**

Siège social : 20 rue des Aubépines 50 250 LA HAYE – 02 33 07 11 79 – [contact@cocm.fr](mailto:contact@cocm.fr)

Site internet : [www.cocm.fr](http://www.cocm.fr) – Page Facebook : coteouestcentremanche

Accusé de réception en préfecture  
050-200067031-20200429-DEC2020-  
005COVI-AI  
Date de télétransmission : 30/04/2020  
Date de réception préfecture : 30/04/2020